

Méthodologie

Cette annexe décrit les concepts, sources de données et les méthodes utilisés pour produire les estimations démographiques qui apparaissent dans ce CD-ROM. Les estimations démographiques sont produites afin de mesurer les effectifs de population selon diverses caractéristiques et niveaux géographiques entre deux recensements. Les estimations démographiques sont les estimations officielles de la population au niveau national, provincial et territorial.

Différences entre les comptes du recensement et les estimations démographiques

Les estimations démographiques incluses dans ce CD-ROM diffèrent des résultats du Recensement de 2006, publiés le 13 mars 2007, pour deux raisons. Premièrement, les estimations sont fondées sur les comptes du Recensement de 2001, rajustés pour le sous-dénombrement net (SDN), et mises à jour entre les recensements à l'aide de données sur les naissances, les décès et les migrations tirées de sources administratives.

Deuxièmement, le Recensement de 2006 présente des effectifs de population en date du 16 mai 2006, alors que les estimations démographiques fournissent des comptes de population pour une date ultérieure. Les estimations démographiques fondées sur les comptes du Recensement de 2006, rajustés pour le SDN, seront diffusées à l'automne 2008. Pour obtenir de l'information supplémentaire à ce sujet, veuillez consulter [l'explication détaillée](#).

Estimations de la population

Estimations de la population totale et estimations selon l'âge et le sexe

Catégories d'estimations

Les estimations de la population peuvent être intercensitaires ou postcensitaires. Les estimations intercensitaires sont produites à l'aide des comptes de deux recensements consécutifs rajustés pour le sous-dénombrement net (SDN) et des estimations postcensitaires. La production d'estimations intercensitaires consiste à mettre à jour les estimations postcensitaires à l'aide des comptes d'un nouveau recensement rajustées pour le SDN.

Les estimations postcensitaires sont produites à partir du plus récent recensement rajusté pour le SDN et des composantes de l'accroissement démographique. Du point de vue de l'actualité des données, les estimations postcensitaires sont plus récentes que celles du dernier recensement rajusté pour le SDN, mais elles présentent une plus grande variabilité à mesure que l'on s'éloigne de la date de ce recensement.

Niveaux des estimations

La mise à jour des estimations de population entre les recensements nécessite l'utilisation de données tirées de dossiers administratifs ou d'enquêtes. La qualité des estimations de population dépend donc de l'accès à plusieurs fichiers de données administratives mis à la disposition de Statistique Canada par divers ministères canadiens et étrangers. Puisque certaines composantes ne sont disponibles que plusieurs mois après la date de référence, trois types d'estimations postcensitaires sont produits. Celles-ci peuvent être postcensitaires provisoires (PP), postcensitaires mises à jour (PR) ou postcensitaires définitives (PD). Le délai entre la date de référence et la disponibilité des estimations est de trois à quatre mois pour les provisoires et de deux à trois ans pour les définitives. Bien qu'elle nécessite une plus grande vigilance des utilisateurs, la production de trois séries successives d'estimations permet de concilier l'actualité et la qualité des estimations. Tous les tableaux du CD-ROM précisent le niveau des estimations qu'ils contiennent.

Calcul des estimations postcensitaires de la population

Les estimations de la population sont produites à partir de la méthode des composantes et ce, à la fois pour les estimations provisoires, mises à jour et définitives. La méthode des composantes consiste à ajouter ou à retrancher à l'effectif de la population du recensement le plus récent, rajusté pour le sous-dénombrement net (SDN) (c'est-à-dire le sous-dénombrement moins le surdénombrement), le nombre de naissances, de décès et les composantes migratoires internes et internationales.

A. À l'échelle provinciale et territoriale pour la population totale

Les estimations sont d'abord produites à l'échelle des provinces et territoires, puis totalisées pour obtenir l'estimation de la population du Canada.

L'équation de la méthode des composantes pour estimer la population totale des provinces ou territoires est la suivante :

$$P_{(t+i)} = P_{(t)} + B_{(t,t+i)} - D_{(t,t+i)} + I_{(t,t+i)} - [E_{(t,t+i)} + \Delta TE_{(t,t+i)}] + RE_{(t,t+i)} + \Delta NPR_{(t,t+i)} + \Delta N_{(t,t+i)}$$

où, pour chaque province et territoire;

$(t,t+i)$ = intervalle entre les temps t et $t+i$;

$P_{(t+i)}$ = estimation de la population au temps $t+i$;

$P_{(t)}$ = population de départ au temps t (recensement rajusté pour le SDN ou estimation la plus récente);

B = nombre de naissances;

D = nombre de décès;

I = nombre d'immigrants;

E = nombre d'émigrants;

ΔTE = solde de l'émigration temporaire;

RE = nombre d'émigrants de retour;

ΔNPR = solde de résidents non permanents;

ΔN = solde de la migration interprovinciale.

B. À l'échelle provinciale et territoriale selon l'âge et le sexe

Afin de produire des estimations postcensitaires par âge et sexe, on utilise la méthode des composantes à la différence qu'elle est appliquée à chaque cohorte d'âge et sexe de la population de départ.

C. Niveaux des estimations

La différence entre les estimations de population postcensitaires provisoires¹ et définitives réside dans l'actualité des composantes. Dans le cas où toutes les composantes sont provisoires, l'estimation de population est qualifiée de postcensitaire provisoire (PP). À l'inverse, si elles sont toutes définitives, l'estimation de population est qualifiée de postcensitaire définitive (PD). Toute autre combinaison de niveaux est qualifiée de postcensitaire mise à jour (PR).

Les estimations de la population sont intercensitaires définitives jusqu'en juin 2001, postcensitaires définitives de juillet 2001 à juillet 2003, postcensitaires mises à jour d'octobre 2003 à avril 2006 et postcensitaires provisoires à partir de juillet 2006.

1. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

D. À l'échelle infraprovinciale pour la population totale*Estimations de la population au niveau des régions métropolitaines de recensement et des divisions de recensement*

Afin de produire des estimations à l'échelle des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des divisions de recensement (DR), on utilise également la méthode des composantes.

Dans le but de s'assurer que la population totale de la province égale la somme des régions infraprovinciales, on utilise la méthode de répartition proportionnelle. Cette méthode est utilisée pour rajuster les effectifs totaux et les composantes des régions infraprovinciales. La répartition proportionnelle sous-entend que la différence entre la population totale de la province et la somme des populations des régions infraprovinciales est répartie proportionnellement entre ces dernières.

L'équation de la méthode des composantes pour estimer la population totale des RMR et DR est la suivante :

$$P_{(t+i)} = P_{(t)} + B_{(t,t+i)} - D_{(t,t+i)} + I_{(t,t+i)} - [E_{(t,t+i)} + \Delta TE_{(t,t+i)}] + RE_{(t,t+i)} + \Delta NPR_{(t,t+i)} + \Delta N_{(t,t+i)} + \Delta Ninfra_{(t,t+i)}$$

où, pour chaque région infraprovinciale :

- (t,t+i) = intervalle entre les temps t et t+i;
- $P_{(t+i)}$ = estimations de la population au temps t+i;
- $P_{(t)}$ = population de départ au temps t (recensement rajusté pour le sous-dénombrement net (SDN) ou estimation la plus récente);
- B = nombre de naissances;
- D = nombre de décès;
- I = nombre d'immigrants;
- E = nombre d'émigrants;
- ΔTE = solde de l'émigration temporaire;
- RE = nombre d'émigrants de retour;
- ΔNPR = solde de résidents non permanents;
- ΔN = solde de la migration interprovinciale;
- $\Delta Ninfra$ = solde de la migration infraprovinciale.

Estimations de la population au niveau des régions économiques

La méthode d'estimation de la population utilisée est différente pour les régions économiques (RÉ). Dans ce cas, la méthode d'agrégation des divisions de recensement (DR) est utilisée. Selon cette méthode, les RÉ sont d'abord définies à partir des DR selon les spécifications de la Classification géographique type (CGT). Dans le cas où la délimitation géographique des DR égale celle de la RÉ, aucun rajustement n'est requis; on procède à la sommation des estimations de chaque DR composant la RÉ.

Cependant, dans le cas où la délimitation géographique des DR n'égale pas celle de la RÉ, c'est-à-dire lorsqu'une DR se retrouve dans plus d'une RÉ, on répartit les composantes démographiques de cette DR proportionnellement à son poids démographique dans chacune des RÉ concernées. Ces proportions sont également nommées *facteurs de conversion*. Ces facteurs sont calculés à l'aide des comptes du plus récent recensement.

Il est alors possible d'allouer à chaque RÉ, les composantes démographiques (naissances, décès et composantes de la migration) initialement mesurées à l'échelle des DR. La méthode d'agrégation des DR selon le découpage géographique des RÉ permet ainsi d'estimer la population et les composantes de ces dernières.

Par contre, la méthode d'agrégation des DR, pour estimer les entrants et les sortants de la migration infraprovinciale des RÉ, ne permet pas d'obtenir le bon nombre d'entrants et de sortants. Cette méthode surestime ces deux composantes. En effet, le nombre d'entrants pour une DR donnée ayant comme origine une autre DR à l'intérieur d'une même RÉ ne devrait pas être comptabilisé puisque la migration a eu lieu à l'intérieur des frontières de cette même RÉ. Ce sont en fait de faux entrants. Il en est de même pour les sortants d'une DR ayant comme destination une autre DR à l'intérieur d'une RÉ. Ces derniers constituent de faux sortants. Par contre, si on calcule le solde à partir des comptes mesurés avec la méthode d'agrégation des DR, on obtient un résultat cohérent puisque les faux entrants et faux sortants s'annulent. Ainsi, seul le solde de la migration infraprovinciale des RÉ peut être estimé avec exactitude par la méthode d'agrégation des DR. C'est par ailleurs pour cette raison que les entrants et sortants infraprovinciaux à l'échelle des RÉ ne sont pas disponibles.

Traitement particulier dans le cas des estimations postcensitaires provisoires du Québec et de la Colombie-Britannique

Une méthode différente a été employée pour le calcul des estimations postcensitaires provisoires de la population du Québec et de la Colombie-Britannique aux échelons des divisions de recensement (DR) et des régions métropolitaines de recensement (RMR). Pour le Québec, on utilise les estimations de population totale de l'*Institut de la statistique du Québec* (ISQ). Ces estimations de population proviennent des données tirées du *Fichier d'inscription des personnes assurées* (FIPA) de la *Régie de l'assurance-maladie du Québec* (RAMQ). Ces estimations sont ajustées à l'estimation de la population totale du Québec diffusée par la Division de la démographie. Cette situation s'applique également aux estimations pour les régions économiques (RÉ) produites par l'ISQ, dont les estimations ont été dérivées à partir de leurs estimations faites à l'échelle des DR.

Dans le cas de la Colombie-Britannique, les estimations postcensitaires provisoires sont calculées à l'aide des taux de croissance des DR et RMR fournis par l'*Agence statistique de la Colombie-Britannique* (« BC STATS »), et ce, pour la population totale seulement. Afin d'obtenir les nouvelles estimations de population par DR et RMR, ces taux sont appliqués aux estimations de la population totale de l'année précédente produites par la Division de la démographie. Dans le but de s'assurer que la population totale de la province égale la somme des régions infraprovinciales, on utilise la méthode de répartition proportionnelle.

Les estimations de population de la Colombie-Britannique ayant servi au calcul des taux sont produites au moyen d'un modèle de régression utilisant des données provenant des services résidentiels d'électricité (Hydro) et de la *Sécurité de la vieillesse* (SV) comme indicateurs symptomatiques.

E. À l'échelle infraprovinciale selon l'âge et le sexe

Afin de produire des estimations postcensitaires par âge et sexe des divisions de recensement (DR), régions métropolitaines de recensement (RMR) et régions économiques (RÉ), on utilise la méthode des composantes à la différence qu'elle est appliquée à chaque cohorte d'âge et sexe de la population de départ.

Dans le but de s'assurer de la concordance entre les estimations infraprovinciales et les estimations provinciales et territoriales par âge et sexe, on utilise la méthode itérative bidimensionnelle¹. Cette méthode permet d'assurer la cohérence entre les estimations infraprovinciales et provinciales/territoriales pour chaque combinaison d'âge et sexe.

1. On donne aussi à cette méthode les noms de « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549)

Traitement particulier dans le cas des estimations postcensitaires provisoires du Québec et de la Colombie-Britannique

Une méthode différente a été employée pour le calcul des estimations postcensitaires provisoires de la population du Québec aux échelons des divisions de recensement (DR), régions métropolitaines de recensement (RMR) et régions économiques (RÉ). On utilise les estimations de population par âge et sexe de l'*Institut de la statistique du Québec* (ISQ). Ces estimations de population proviennent des données tirées du *Fichier d'inscription des personnes assurées* (FIPA) de la *Régie de l'assurance-maladie du Québec* (RAMQ). Ces estimations sont ajustées à l'estimation de la population totale selon l'âge et le sexe du Québec diffusée par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Dans le cas de la Colombie-Britannique, les estimations postcensitaires provisoires selon l'âge et le sexe sont obtenues en appliquant la répartition par âge et sexe dérivée par la méthode des composantes aux estimations totales de la population aux échelons RMR et DR obtenus par l'application des taux de croissance fournis par l'*Agence statistique de la Colombie-Britannique* (« BC STATS »).

Enfin, on utilise la méthode itérative bidimensionnelle¹ afin de s'assurer que les estimations concordent avec les totaux provinciaux par âge et sexe. Cette situation s'applique également aux RÉ dont les estimations ont été dérivées à partir des estimations faites à l'échelle des DR.

F. Niveaux des estimations

Pour le Québec et la Colombie-Britannique, les méthodes décrites aux sections **D** et **E** de la section du **Calcul des estimations postcensitaires de la population** ne sont utilisées que pour les estimations postcensitaires provisoires. Pour les estimations postcensitaires mises à jour et définitives, on utilise la méthode des composantes.

Pour les autres provinces, la différence entre les estimations de population postcensitaires provisoires² et définitives réside dans l'actualité des composantes. Dans le cas où toutes les composantes sont provisoires, l'estimation de population est qualifiée de postcensitaire provisoire (PP). À l'inverse, si elles sont toutes définitives, l'estimation de population est qualifiée de postcensitaire définitive (PD). Toute autre combinaison de niveaux est qualifiée de postcensitaire mise à jour (PR).

Les estimations de la population sont intercensitaires définitives jusqu'en 2000, postcensitaires définitives de 2001 à 2003, postcensitaires mises à jour pour 2004 et 2005 et postcensitaires provisoires pour 2006.

Population de départ et composantes de l'accroissement démographique

A. Population de départ

Les populations de départ sont issues des recensements quinquennaux de 1971 à 2001. L'univers de la population du recensement de 2001 comprend les groupes suivants :

- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus ayant un lieu habituel de résidence au Canada;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont à l'étranger, dans une base militaire ou en mission diplomatique;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont en mer ou dans des ports à bord de navires marchands battant pavillon canadien;
- les personnes ayant un lieu habituel de résidence au Canada, qui demandent le statut de réfugié et les membres de leur famille vivant avec elles;

1. On donne aussi à cette méthode les noms de « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549)

2. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

- les personnes ayant un lieu habituel de résidence au Canada, qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants (visas pour étudiants, permis pour étudiants) et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes ayant un lieu habituel de résidence au Canada, qui sont titulaires d'un permis de travail et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes ayant un lieu habituel de résidence au Canada, qui sont titulaires d'un permis ministériel (y compris les prolongements) et les membres de leur famille vivant avec elles.

Aux fins du recensement, les personnes des quatre derniers groupes de la liste sont des résidents non permanents (RNP). Pour de plus amples renseignements, se reporter au [lexique](#).

Depuis 1991, les résidents étrangers ne sont pas dénombrés. Par résidents étrangers, on entend :

- Les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement (par exemple, un visiteur étranger en vacances ou en affaires avec ou sans permis de visiteur).

Ces populations sont rajustées selon les étapes suivantes (sauf indication contraire, les rajustements à la population de départ s'appliquent, à la fois, à l'échelle provinciale, territoriale et infraprovinciale) :

- Rajustement de la population pour le sous-dénombrement net (SDN);
- addition d'estimations indépendantes de la population des réserves indiennes partiellement dénombrées en 1991, 1996 et 2001;
- rajustement pour le dénombrement anticipé dans certaines régions du Nord du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest en 1991 et en 1996;
- addition des estimations du nombre de RNP en 1971, 1976, 1981 et 1986. Depuis 1991, les RNP font partie de l'univers du recensement;
- estimation de la population de départ au 1^{er} juillet par addition ou soustraction des composantes de l'accroissement démographique entre la date du recensement et le 30 juin. À l'échelle infraprovinciale, l'estimation de la population de départ au 1^{er} juillet est obtenue en appliquant la distribution par âge et sexe à l'échelle infraprovinciale du recensement rajusté à l'estimation de la population à l'échelle provinciale et territoriale.

Rajustement pour le sous-dénombrement net (SDN)

Le rajustement pour le SDN au recensement est une étape importante. Le SDN correspond à l'écart entre le nombre de personnes qui auraient dû être recensées mais ne l'ont pas été (sous-dénombrement) et le nombre de personnes qui ont été recensées, mais n'auraient pas dû l'être ou ont été comptées plus d'une fois (surdénombrement).

Les études de couverture fournissent une estimation du sous-dénombrement aux recensements de 1991, [1996](#) et [2001](#) aux échelons provincial et territorial, et à l'échelle provinciale uniquement aux recensements de 1971, 1976, 1981 et 1986. L'estimation du surdénombrement pour les provinces et territoires n'est disponible que pour les trois derniers recensements (1991, 1996 et 2001). Pour estimer le surdénombrement des recensements précédents, on suppose que le rapport du surdénombrement au sous-dénombrement observé en 1991 est le même que celui survenu à chaque recensement entre 1971 et 1986. Pour estimer le SDN pour le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest avant 1991, on suppose que le rapport entre le SDN pour chaque territoire et les dix provinces observées en 1991 est le même que celui observé à chaque recensement entre 1971 et 1986.

Par souci d'uniformité, on a révisé en 1998 les estimations du sous-dénombrement et du surdénombrement au Recensement de 1991 de façon à tenir compte des améliorations méthodologiques apportées aux études de couverture du Recensement de 1996. Cette modification a changé le SDN des recensements de 1971 à 1986. De même, on a révisé en 2003 les estimations du sous-dénombrement et du surdénombrement de 1996.

Diverses méthodes sont utilisées afin de produire les estimations du SDN par âge et sexe pour 1991, 1996 et 2001. Les estimations nationales du SDN obtenues à partir des études de couverture selon l'âge et le sexe sont d'abord lissées. Un modèle de régression empirique de Bayes permet ensuite de produire les estimations provinciales et territoriales du SDN par grand groupe d'âge et un modèle synthétique permet de calculer les estimations par âge. Enfin, on applique la méthode itérative bidimensionnelle¹ afin de s'assurer que les estimations du SDN concordent avec les totaux provinciaux et territoriaux du SDN et les estimations nationales par âge et sexe.

Pour la période 1971 à 1986, les estimations du SDN selon l'âge et le sexe ont été rajustées proportionnellement aux estimations révisées du SDN de la population totale.

Pour estimer le SDN à l'échelle infraprovinciale, on applique les taux provinciaux et territoriaux du SDN par âge et sexe à chacune des régions (régions métropolitaines de recensement (RMR) et division de recensements (DR) de la province).

B. Naissances et décès

À l'échelle provinciale et territoriale

Les nombres de naissances et de décès proviennent directement des statistiques de l'état civil de la Division de la statistique sur la santé de Statistique Canada. Celle-ci gère le Système national de statistiques de l'état civil, mais ce sont les bureaux centraux de la statistique de l'état civil des provinces et des territoires qui sont chargés de recueillir et de traiter l'information tirée de ces dossiers administratifs. Aux termes des lois provinciales et territoriales sur la statistique de l'état civil (ou de textes législatifs équivalents), l'enregistrement de toute naissance vivante et de tout décès est obligatoire, et chaque province et territoire fournit ces renseignements à Statistique Canada.

L'univers des statistiques de l'état civil correspond à celui du recensement. Ces univers comprennent les naissances et les décès de l'ensemble des Canadiens, des immigrants et des résidents non permanents (RNP) et excluent les résidents étrangers.

Les statistiques de l'état civil selon la province ou territoire de résidence sont utilisées pour produire les estimations de naissances et décès définitives.

En l'absence de données des statistiques de l'état civil, le nombre de naissances est estimé à partir des quotients perspectifs de fécondité par âge de la mère. Le nombre de décès est estimé à partir des quotients perspectifs de mortalité par âge et sexe. Ces méthodes sont utilisées pour le calcul des estimations provisoires².

Traitement particulier dans le cas des estimations provisoires du Québec et de la Colombie-Britannique

Le Québec et la Colombie-Britannique fournissent leurs plus récentes estimations de naissances et de décès. Elles sont utilisées pour les estimations provisoires². Pour les estimations définitives, les naissances et décès de ces provinces sont tirés des statistiques de l'état civil compilées par la Division de la statistique sur la santé.

1. On donne aussi à cette méthode les noms de « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549)

2. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

Niveaux des estimations

Pour les différences entre les estimations provisoires¹ et définitives vous référer à la section **B. Naissances et décès** ci-haut.

Les estimations de naissances sont définitives jusqu'en décembre 2004, mises à jour de janvier 2005 à mars 2006 et provisoires à partir d'avril 2006. Les estimations des décès sont définitives jusqu'en décembre 2003, mises à jour de janvier 2004 à mars 2006 et provisoires à partir d'avril 2006.

À l'échelle infraprovinciale

Comme c'est le cas avec les estimations provinciales et territoriales, le nombre de naissances et de décès à l'échelle des régions métropolitaines de recensement (RMR) et divisions de recensement (DR), provient directement de la base de données de la Division de la statistique sur la santé de Statistique Canada. Le cas échéant, les estimations de naissances et de décès seront qualifiées définitives. Ces estimations sont subséquemment rajustés aux totaux provinciaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle² afin d'en assurer la concordance.

Lorsque l'on ne dispose pas de données sur les naissances et les décès, on répartit les estimations provisoires¹ provinciales ou territoriales selon la plus récente distribution infraprovinciale connue tirée des statistiques de l'état civil de la Division de la statistique sur la santé afin d'obtenir les estimations par région. Le cas échéant, les estimations de naissances et de décès seront qualifiées de provisoires¹. Ces estimations sont subséquemment rajustés aux totaux provinciaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle¹ afin d'en assurer la concordance.

Niveaux des estimations

Pour les différences entre les estimations provisoires¹ et définitives vous référer à la section **B. Naissances et décès** ci haut.

Les estimations de naissances sont définitives jusqu'en 2003-2004, mises à jour pour 2004-2005 et provisoires pour 2005-2006. Les estimations des décès sont définitives jusqu'en 2002-2003, mises à jour pour 2003-2004 et 2004-2005 et provisoires pour 2005-2006.

C. Immigration

À l'échelle provinciale et territoriale

À l'instar des estimations sur les naissances et les décès, la collecte des statistiques d'immigration au Canada est également réglementée. Au Canada, l'immigration est réglementée depuis 2002, par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). Celle-ci remplace la *Loi sur l'immigration*, adoptée en 1976 et modifiée plus d'une trentaine de fois par la suite. *Citoyenneté et immigration Canada* (CIC) recueille et traite les dossiers administratifs des immigrants. Il transmet par la suite de l'information à Statistique Canada tirée des fichiers du *Système de soutien des opérations des bureaux locaux* (SSOBL). Cette information permet d'estimer le nombre et les caractéristiques des personnes auxquelles le gouvernement fédéral accorde le statut de résident permanent à une date donnée. Pour la Division de la démographie, le terme immigrant et résident permanent fait référence au même concept.

Un immigrant est une personne qui n'est pas un citoyen canadien de naissance, mais à qui les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada. Le nombre de personnes nées à l'étranger de parents canadiens qui ne séjournent que provisoirement hors du pays n'est pas inclus parmi les immigrants.

L'estimation du nombre d'immigrants s'effectue principalement à partir de la date de l'octroi de la résidence permanente ou du droit d'établissement de la personne au Canada.

1. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

2. On donne aussi à cette méthode les noms de « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549)

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires¹ et définitives réside dans l'actualité de la source qui sert à estimer cette composante. Comme le fichier SSOBL est continuellement mis à jour, de nouvelles totalisations sont effectuées chaque année afin de mettre à jour les estimations d'immigrants. Les estimations des immigrants sont provisoires la première année et mise à jour l'année suivante. Elles sont finalisées deux ans après l'année de référence.

Les nombres d'immigrants sont définitifs jusqu'en décembre 2004, mis à jour de janvier 2005 à mars 2006 et provisoires à partir d'avril 2006.

À l'échelle infraprovinciale

Comme on n'utilise pas de données de *Citoyenneté et immigration Canada* (CIC) sur les immigrants à l'échelle infraprovinciale, on répartit les estimations provisoires¹ et définitives provinciales ou territoriales selon la plus récente distribution infraprovinciale connue tirée des fichiers T1FF² afin d'obtenir les estimations par région. Les données étant seulement disponibles par grand groupe d'âge, elles sont éclatées par âge et sexe selon la distribution provinciale. Elles sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle³ afin d'en assurer la cohérence.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires¹ et définitives est l'actualité des sources qui servent à estimer cette composante. Comme les estimations du nombre d'immigrants proviennent des estimations à l'échelle provinciale et territoriale, le niveau des estimations à l'échelle infraprovinciale concordera. Les estimations des immigrants sont provisoires la première année et mise à jour l'année suivante. Elles sont finalisées deux ans après l'année de référence.

Les nombres d'immigrants sont définitifs jusqu'en 2003-2004, mis à jour pour 2004-2005 et provisoires pour 2005-2006.

D. Solde des résidents non permanents

À l'échelle provinciale et territoriale

À l'instar des naissances et des décès, la collecte des statistiques d'immigration au Canada est réglementée. Au Canada, les résidents non permanents (RNP) sont réglementés depuis 2002, par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). Celle-ci remplace la *Loi sur l'immigration*, adoptée en 1976 et modifiée plus d'une trentaine de fois par la suite. *Citoyenneté et immigration Canada* (CIC) recueille et traite les dossiers administratifs des RNP au Canada. Il transmet par la suite de l'information à Statistique Canada tirées des fichiers du *Système de soutien des opérations des bureaux locaux* (SSOBL). Cette information permet d'estimer le nombre et les caractéristiques des personnes auxquelles le gouvernement fédéral accorde le statut de RNP.

Un RNP est une personne qui se trouve au Canada de façon temporaire, en toute légalité, grâce à un permis de séjour temporaire, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elle. Les RNP comprennent les travailleurs étrangers, les étudiants étrangers, les cas humanitaires et les autres résidents temporaires. Les cas humanitaires comprennent les demandeurs d'asile et les résidents temporaires autorisés à demeurer au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire et qui ne sont pas considérés comme des travailleurs étrangers ou des étudiants étrangers. Pour la Division de la démographie, le terme RNP et résident temporaire fait référence au même concept.

1. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

2. Le fichier T1 sur les familles T1FF est dérivé du fichier T1 de l'*Agence du revenu du Canada* (ARC) par la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada.

3. On donne aussi à cette méthode les noms de « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549)

Les estimations du nombre de RNP sont fondées sur l'estimation de l'effectif. On estime le nombre de personnes présentes dans le système de CIC à une date déterminée par la période sous étude. On estime tout d'abord la population en fin de période de laquelle on retranche la population en début de période. Ces estimations permettent de calculer le solde de RNP.

Est sélectionnée toute personne ayant obtenu le statut de résident non permanent, admise à une date antérieure à la période sous étude. Dans le cas des revendicateurs du statut de réfugié, on utilise la date de leur demande. Pour leur exclusion de la population, les possibilités diffèrent pour les détenteurs de permis et les demandeurs d'asile. Pour un détenteur de permis, celui-ci est exclu de la population si la date d'échéance du permis est atteinte, s'il obtient un statut de résident permanent ou s'il est déporté. Pour un demandeur d'asile, aux conditions précédentes s'ajoutent deux ans d'inactivité dans le dossier.

Comme le fichier SSOBL est continuellement mis à jour, de nouvelles totalisations sont effectuées à chaque nouvelle période de diffusion afin de mettre à jour les estimations des soldes de RNP au pays. Les estimations des RNP sont provisoires la première année et mises à jour l'année suivante. Elles sont finalisées deux à trois ans après l'année de référence au moment où toutes les autres composantes sont également définitives.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires¹ et définitives est l'actualité de la source qui sert à estimer cette composante. Comme le fichier SSOBL est continuellement mis à jour, de nouvelles totalisations sont effectuées à chaque nouvelle période de diffusion afin de mettre à jour les estimations des soldes de résidents non permanents (RNP). Les estimations des RNP sont provisoires la première année et mise à jour l'année suivante. Elles sont finalisées deux à trois ans après l'année de référence.

Les estimations des soldes de résidents non permanents sont définitives jusqu'en juin 2003, mises à jour de juillet 2003 à mars 2006 et provisoires à partir d'avril 2006.

À l'échelle infraprovinciale

À l'échelle infraprovinciale, il n'existe pas de données administratives fiables pour estimer les résidents non permanents (RNP). Afin de contourner cette absence de données, les estimations par âge et sexe à l'échelle provinciale et territoriale sont distribuées par région selon la répartition infraprovinciale observée au plus récent recensement. Elles sont subséquentement rajustées aux totaux provinciaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle² afin d'en assurer la cohérence.

Niveaux des estimations

Comme les estimations des soldes de RNP proviennent des estimations à l'échelle provinciale et territoriale, le niveau des estimations à l'échelle infraprovinciale concordera. Pour les différences entre les estimations provisoires¹ et définitives vous référer à la section **D. Solde des résidents non permanents**.

Les soldes de RNP sont définitifs jusqu'en 2002-2003, mis à jour pour 2003-2004 et 2004-2005 et provisoires pour 2005-2006.

1. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

2. On donne aussi à cette méthode les noms de « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549)

E. Émigration

À l'échelle provinciale et territoriale

Pour estimer le nombre d'émigrants, on utilise les données du « *U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics* », des données recueillies par le programme fédéral de *Prestation fiscale canadienne pour enfants* (PFCE) et les données tirées du *fichier T1 sur la famille T1FF*¹. La première source permet d'estimer l'émigration vers les États Unis. À l'aide des données du programme de PFCE, on estime l'émigration vers les autres pays. Pour ce faire, on doit rajuster les estimations des enfants émigrant puisque le programme n'est pas universel et ne fournit pas de renseignements directs sur le nombre d'émigrants adultes. Par conséquent, on applique quatre facteurs de rajustement afin de tenir compte :

- Du niveau de complétude de la couverture causé par un délai dans la réception et le traitement des dossiers des enfants *admissibles* de la PFCE. Comme la complétude des dossiers administratifs de la PFCE ne semble atteinte que quatre ans après la période de référence, cet ajustement est effectué si on finalise les estimations avant cette date. Le facteur est dérivé des ratios, pour deux années, des enfants émigrants selon deux versions de fichiers de la PFCE;
- de la couverture partielle du programme, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas soumis de demande au programme de PFCE ou ne sont pas *admissibles*. Ce facteur est obtenu en comparant la population des enfants estimées à celle tirée des fichiers de PFCE;
- de la propension différentielle à émigrer des enfants *admissibles* par rapport à celle des enfants qui ne le sont pas. Ce facteur est obtenu en comparant les taux d'émigration des enfants *admissibles* à la PFCE à ceux de l'ensemble des enfants (0-17 ans). Ce facteur est calculé pour chacune des provinces et territoires et est basé sur les trois dernières années disponibles des fichiers T1FF¹;
- de la propension différentielle à émigrer des adultes par rapport à celle des enfants. Ce facteur permet d'obtenir le taux d'émigration de la population âgée de 18 ans et plus. Il est obtenu en calculant tout d'abord la moyenne sur trois ans du rapport des taux d'émigration adultes et enfants à partir des données de T1FF¹. Deuxièmement, en calculant la moyenne sur trois ans du rapport des taux d'émigration adultes et enfants à partir des données du « *U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics* ». Le facteur final est obtenu en faisant la moyenne de ces deux taux. On calcule ce facteur uniquement pour le Canada.

Le taux d'émigration des adultes est ensuite appliqué à la population des adultes. L'émigration des adultes additionnée à l'émigration des enfants, fournit l'émigration pour l'ensemble de la population.

L'émigration est répartie par province et territoire selon le nombre d'enfants émigrants une fois rajustés pour les facteurs de couverture et d'émigration différentielle.

Les estimations des émigrants selon l'âge et le sexe sont obtenues en répartissant les grands groupes d'âge du fichier T1FF¹ par groupe d'âge de cinq ans selon « *U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics* ». On répartit ces estimations par âge en utilisant les coefficients de Sprague. La même distribution est appliquée à chacune des provinces et territoires.

1. Le fichier T1 sur les familles T1FF est dérivé du fichier T1 de l'Agence du revenu du Canada (ARC) par la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires¹ et définitives est l'actualité des sources qui servent à estimer cette composante. La méthode d'estimation utilisée est la même.

Les nombres d'émigrants sont définitifs jusqu'en juin 2003, mis à jour de juillet 2003 à mars 2006 et provisoires à partir d'avril 2006.

À l'échelle infraprovinciale

Comme pour les immigrants, le nombre d'émigrants à l'échelle infraprovinciale est tiré des fichiers T1FF². Les estimations étant seulement disponibles par grand groupe d'âge, elles sont éclatées par âge et sexe selon la distribution provinciale. Elles sont subséquemment rajustées aux totaux provinciaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle³ afin d'en assurer la cohérence.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires¹ et définitives est l'actualité des sources qui servent à estimer cette composante. Comme les estimations du nombre d'émigrants proviennent des estimations à l'échelle provinciale et territoriale, le niveau des estimations à l'échelle infraprovinciale concordera.

Les nombres d'émigrants sont définitifs jusqu'en 2002-2003, mis à jour pour 2003-2004 et 2004-2005 et provisoires pour 2005-2006.

F. Solde de l'émigration temporaire

À l'échelle provinciale et territoriale

Des personnes quittent le Canada pour s'établir temporairement à l'étranger; d'autres qui étaient temporairement à l'étranger reviennent au pays. Le solde résultant de ces départs et de ces retours définit la composante « solde de l'émigration temporaire ». Les estimations du nombre de départs sont tirées de l'étude de la *Contre-vérification des dossiers* (CVD), la plus importante des études de couverture du recensement. L'étude de la CVD donne une estimation du nombre de personnes qui ont quitté le Canada temporairement au cours d'une période intercensitaire et qui sont toujours à l'étranger en fin de période. Les estimations du nombre de retours sont quant à eux tirés de deux sources : le Recensement et les estimations d'émigrants de retour de la Division de la démographie. Le recensement donne le nombre de personnes qui étaient à l'extérieur du Canada au recensement précédent et qui sont revenues au pays au cours de la période intercensitaire. Ce nombre comprend tous les émigrants de retour. Pour déduire les retours d'émigrants temporaires, on soustrait de ce nombre la composante des émigrants de retour estimée par la Division de la démographie. Avec les estimations du nombre de départs CVD et de retours (Recensement et Division de la démographie), on obtient le solde de l'émigration temporaire.

Le solde estimé est celui de l'ensemble de la période intercensitaire; il est ensuite réparti également entre les cinq années de la période, puis mensuellement par application d'une saisonnalité qui est une moyenne entre une saisonnalité nulle et la saisonnalité de l'émigration.

Le solde de l'émigration temporaire est d'abord calculé à l'échelle du Canada. Il est ensuite distribué par province ou groupe de provinces selon les estimations de l'émigration temporaire tirées de la CVD. Pour le groupe des provinces de l'Atlantique, on répartit le solde du groupe par province au prorata de la population de la province et, pour les territoires, au prorata de la population du territoire.

1. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

2. Le fichier T1 sur les familles T1FF est dérivé du fichier T1 de l'Agence du revenu du Canada (ARC) par la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada.

3. On donne aussi à cette méthode les noms de « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549)

Enfin, le solde ne peut être estimé que pour la période intercensitaire précédant le dernier recensement. Pour la période en cours, on suppose que le solde sera le même que celui de la période précédente pour chaque province et territoire.

Pour obtenir le solde de l'émigration temporaire par âge et sexe, on applique la distribution de l'émigration.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires¹ et définitives est l'actualité de l'estimation de l'émigration qui sert au calcul de la saisonnalité du solde de l'émigration temporaire. La méthode d'estimation utilisée est la même.

Les estimations du solde de l'émigration temporaire sont définitives jusqu'en juin 2003, mises à jour de juillet 2003 à mars 2006 et provisoires à partir d'avril 2006.

À l'échelle infraprovinciale

À l'échelle infraprovinciale, on distribue le solde de l'émigration temporaire à l'échelle provinciale et territoriale selon la répartition par âge et sexe des émigrants infraprovinciaux. Ils sont subséquemment rajustés aux totaux provinciaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle² afin d'en assurer la cohérence.

Niveaux des estimations

Comme le recensement est la seule source, il n'existe aucune différence entre les estimations provisoires¹ et définitives pour cette composante.

Les soldes de l'émigration temporaire sont définitifs jusqu'en 2002-2003, mis à jour pour 2003-2004 et 2004-2005 et provisoires pour 2005-2006.

G. Émigration de retour

À l'échelle provinciale et territoriale

Un émigrant de retour est une personne qui revient au Canada après avoir été classée dans la catégorie des émigrants. Selon une méthode analogue à celle de l'émigration, on utilise les données tirées des fichiers de la *Prestation fiscale canadienne pour enfants* (PFCE) de l'*Agence du revenu du Canada* (ARC) et T1FF³ pour estimer le nombre d'émigrants de retour. On applique à ces estimations des facteurs de rajustement pour tenir compte de la non universalité du programme, de même qu'un ratio adultes-enfant afin d'estimer les retours d'émigrants adultes. Par conséquent, on applique trois facteurs de rajustement afin de tenir compte :

- De la couverture partielle du programme, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas soumis de demande au programme de PFCE ou ne sont pas *admissibles*. Ce facteur est obtenu en comparant la population des enfants estimées à celle tirée des fichiers de PFCE;
- de la propension différentielle à émigrer des enfants *admissibles* par rapport à celle des enfants qui ne le sont pas. Ce facteur est obtenu en comparant les taux d'émigration des enfants *admissibles* à la PFCE à ceux de l'ensemble des enfants (0-17 ans). Ce facteur est calculé pour chacune des provinces et territoires et est basé sur les trois dernières années disponibles des fichiers T1FF³;
- du ratio adultes-enfant, ce ratio est obtenu à partir du recensement utilisé dans l'estimation de la population de départ.

1. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

2. On donne aussi à cette méthode les noms de « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549)

3. Le fichier T1 sur les familles T1FF est dérivé du fichier T1 de l'*Agence du revenu du Canada* (ARC) par la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires¹ et définitives est l'actualité des sources qui servent à estimer cette composante. La méthode d'estimation utilisée est la même.

Les nombres d'émigrants de retour sont définitifs jusqu'en juin 2003, mis à jour de juillet 2003 à mars 2006 et provisoires à partir d'avril 2006.

À l'échelle infraprovinciale

Pour l'estimation des émigrants de retour à l'échelle infraprovinciale, on distribue les émigrants de retour provinciaux selon la répartition par âge et sexe des immigrants infraprovinciaux. Ils sont subséquemment rajustés aux totaux provinciaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle² afin d'en assurer la cohérence.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires¹ et définitives est l'actualité des sources qui servent à estimer cette composante. Comme les estimations du nombre d'émigrants de retour proviennent des estimations à l'échelle provinciale et territoriale, le niveau des estimations à l'échelle infraprovinciale concordera.

Les nombres d'émigrants de retour sont définitifs jusqu'en 2002-2003, mis à jour pour 2003-2004 et 2004-2005 et provisoires pour 2005-2006.

H. Migration interprovinciale

À l'échelle provinciale et territoriale

La migration interprovinciale correspond à l'ensemble des déplacements d'une province ou d'un territoire vers un autre qui entraînent un changement du lieu habituel de résidence. Comme pour l'émigration, il n'existe aucune disposition légale relative à l'enregistrement de la migration interprovinciale au Canada. Ces mouvements doivent donc être estimés à l'aide de données tirées des fichiers de la *Prestation fiscale canadienne pour enfants* (PFCE) de l'*Agence du revenu du Canada* (ARC) et du fichier T1FF³.

Les estimations définitives de la migration interprovinciale sont obtenues en comparant les adresses figurant sur les déclarations de revenus des particuliers de deux années consécutives. La migration des personnes à charge du déclarant doit toutefois être imputée. Un ajustement supplémentaire est également nécessaire afin de rajuster les estimations pour tenir compte des migrants qui ne complètent pas de déclarations de revenus. À partir de 2001-2002, ce rajustement a été légèrement modifié (pour de plus amples informations voir [Wilkinson, 2004](#)).

Les déclarations de revenu n'étant pas disponibles au moment de la préparation des estimations provisoires, l'estimation de la migration interprovinciale provisoire¹ provient des dossiers administratifs de la PFCE, desquels on déduit la migration des enfants (0-17 ans) *prestataires* du programme. Par la suite, on doit rajuster les estimations pour tenir compte des enfants non prestataires. Finalement, l'effectif des adultes migrants est dérivé des enfants migrants et de facteurs calculés d'après les fichiers T1FF³. Par conséquent, les trois facteurs de rajustement suivants sont appliqués afin de tenir compte de :

1. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.
2. On donne aussi à cette méthode les noms de « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549)
3. Le fichier T1 sur les familles T1FF est dérivé du fichier T1 de l'*Agence du revenu du Canada* (ARC) par la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada.

- La couverture partielle du programme, c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas soumis de demande au programme de PFCE ou ne sont pas *prestataires*. Ce facteur est obtenu en comparant la population des enfants estimées à celle tirée des fichiers de PFCE;
- la propension différentielle à migrer des enfants *prestataires* par rapport à celle des enfants qui ne le sont pas. Ce facteur est obtenu en comparant les taux de sorties des enfants *prestataires* à la PFCE à ceux de l'ensemble des enfants (0-17 ans). Ce facteur est calculé pour chacune des provinces et territoires et est basé sur la dernière année disponible des fichiers T1FF¹;
- la propension différentielle à migrer des adultes par rapport à celle des enfants. Ce facteur permet d'obtenir le taux de sorties de la population âgée de 18 ans et plus par province ou territoire d'origine et de destination. Il est obtenu en calculant le rapport du taux central de migration des adultes à celui des enfants. Ces facteurs sont estimés à partir des données du fichier T1FF¹ des trois dernières années disponibles;

Les taux de migration des adultes sont appliqués à l'estimation de la population des adultes. La migration des adultes additionnée à la migration des enfants, fournit la migration interprovinciale pour l'ensemble de la population.

Niveaux des estimations

Pour les différences entre les estimations provisoires² et définitives, au niveau de la migration interprovinciale totale, vous référer à la section **H. Migration interprovinciale** ci-haut. Peu importe le niveau des estimations, la répartition par âge et sexe provient de la question sur la mobilité un an auparavant du Recensement de 2001 et des données tirées du fichier T1FF¹.

L'estimation de la migration interprovinciale est définitive jusqu'en juin 2005 et provisoire à partir de juillet 2005.

À l'échelle infraprovinciale

La composante migration interprovinciale par grand groupe d'âge et sexe des régions infraprovinciales est tirée du fichier T1FF¹. Les estimations par grand groupe d'âge et sexe sont réparties par âge selon les répartitions issues de la question sur la mobilité un an auparavant au Recensement de 2001. Ils sont subséquemment rajustés aux totaux provinciaux à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle³ afin d'en assurer la cohérence.

Les données du fichier T1FF¹ sont utilisées pour les estimations définitives.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations provisoires² et définitives est l'actualité des sources qui servent à estimer cette composante. Comme les estimations du nombre de migrants proviennent des estimations à l'échelle provinciale et territoriale, le niveau des estimations à l'échelle infraprovinciale concordera.

La migration interprovinciale est définitive jusqu'en 2004-2005 et provisoire pour 2005-2006.

I. Migration infraprovinciale

Comme pour la migration interprovinciale, les composantes de la migration infraprovinciale par grand groupe d'âge et sexe sont extraites du fichier T1FF¹. Les estimations par grand groupe d'âge et sexe sont réparties par âge selon les répartitions issues de la question sur la mobilité un an auparavant au Recensement de 2001.

Ces sources sont utilisées pour les estimations provisoires et les estimations définitives.

1. Le fichier T1 sur les familles T1FF est dérivé du fichier T1 de l'Agence du revenu du Canada (ARC) par la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada.

2. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

3. On donne aussi à cette méthode les noms de « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549)

Niveaux des estimations

La disponibilité des données du fichier T1FF¹ qui servent à estimer cette composante explique la différence entre les estimations provisoires² et définitives.

La migration infraprovinciale est définitive jusqu'en 2004-2005 et provisoire pour 2005-2006.

Estimations intercensitaires de la population

A. À l'échelle provinciale et territoriale

Après chaque recensement, on produit des estimations intercensitaires (c'est-à-dire des estimations de population pour des dates de référence comprises entre deux recensements). Ces estimations permettent d'assurer une cohérence entre les estimations postcensitaires antérieures et les nouveaux comptes du recensement.

La production d'estimations intercensitaires comporte deux étapes principales :

- Le calcul de l'erreur en fin de période;
- la répartition linéaire de l'erreur en fin de période.

L'erreur en fin de période est définie comme la différence entre les estimations postcensitaires, au jour du recensement, et la population dénombrée lors de ce recensement rajustée pour le sous-dénombrement net (SDN).

Cette erreur est répartie uniformément au cours de la période intercensitaire.

Les estimations intercensitaires selon l'âge et le sexe sont rajustées de la même façon, c'est-à-dire en répartissant uniformément l'erreur en fin de période entre les diverses cohortes d'âge et sexe.

B. À l'échelle infraprovinciale

Afin de produire les estimations intercensitaires pour la période 1986 à 2001 à l'échelle infraprovinciale, il faut tout d'abord convertir les populations de départ ainsi que les composantes de l'accroissement démographique de 1986 à 2001 selon les frontières géographiques en vigueur au moment du Recensement de 2001. Pour les régions dont la délimitation géographique a été modifiée entre les deux recensements (Classification géographique type (CGT) 1996 et 2001), on applique des *facteurs de conversion* établis d'après les subdivisions de recensement du Recensement de 2001. Généralement, les corrections apportées aux divisions de recensement (DR), aux régions métropolitaines de recensement (RMR) et aux régions économiques (RÉ) sont mineures (voir le document [Qualité des estimations démographiques](#)).

Par la suite, on procède comme pour les estimations à l'échelle des provinces et des territoires.

Comme pour les estimations postcensitaires, les estimations infraprovinciales intercensitaires selon l'âge et le sexe sont rajustées afin d'assurer la concordance avec les estimations provinciales à l'aide de la méthode itérative bidimensionnelle³.

1. Le fichier T1 sur les familles T1FF est dérivé du fichier T1 de l'Agence du revenu du Canada (ARC) par la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada.

2. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

3. On donne aussi à cette méthode les noms de « méthode Deming », « méthode d'ajustement proportionnel itératif » ou calage (voir Shryock, Siegel et coll., 1976 : 547-549)

Estimations de la population selon l'état matrimonial et l'état matrimonial légal

Types d'estimations

Deux séries d'estimations de la population par état matrimonial sont disponibles et elles se distinguent principalement par le traitement des personnes en *union libre*. Tout d'abord, il y a la série d'estimation de la population par état matrimonial légal, c'est-à-dire la situation conjugale d'une personne selon la loi (p. ex. célibataire, mariée, veuve ou divorcée). Selon cette définition, les personnes vivant en *union libre* sont classées selon leur état matrimonial légal. Si une personne n'a jamais été *mariée* et qu'elle vit en *union libre*, elle sera considérée comme *célibataire*, selon cette définition.

Deuxièmement, il y a la série par état matrimonial, c'est-à-dire la situation conjugale d'une personne dans les faits. Par exemple, une personne se déclarant légalement *veuve* et vivant en couple sans être mariée sera incluse dans la catégorie *union libre* dans la série état matrimonial alors qu'elle se retrouvera dans la catégorie *veuve* dans la série état matrimonial légal.

Catégories d'estimations

Les estimations de la population selon l'état matrimonial légal ou l'état matrimonial peuvent être intercensitaires ou postcensitaires. Les estimations intercensitaires sont produites à l'aide des comptes de deux recensements consécutifs rajustés pour le sous-dénombrement net (SDN) et des estimations postcensitaires selon l'âge et le sexe. La production de ces estimations permet la mise à jour des estimations postcensitaires à l'aide des comptes de population d'un nouveau recensement rajustés pour le SDN.

Les estimations postcensitaires selon l'état matrimonial légal sont produites à partir du plus récent recensement rajusté pour le SDN et des composantes de l'accroissement démographique. Du point de vue de l'actualité des composantes, les estimations postcensitaires sont manifestement plus récentes que les comptes de population du dernier recensement, rajustés pour le SDN, mais elles présentent une plus grande variabilité à mesure que l'on s'éloigne de la date de ce recensement.

Les estimations postcensitaires selon l'état matrimonial sont dérivées à l'aide de ratios tirés du dernier recensement. Ces ratios sont appliqués aux estimations de la population selon l'état matrimonial légal.

Niveaux des estimations

La mise à jour des estimations de la population selon l'état matrimonial légal ou l'état matrimonial entre les recensements nécessite l'utilisation de données tirées de dossiers administratifs ou d'enquêtes. La qualité des estimations de population dépend donc de l'accès à plusieurs fichiers administratifs mis à la disposition de Statistique Canada par divers ministères canadiens et étrangers. Puisque certaines sources de données ne sont disponibles que plusieurs mois après la date de référence, trois types d'estimations postcensitaires sont produites. Celles-ci peuvent être postcensitaires provisoires (PP), postcensitaires mises à jour (PR) ou postcensitaires définitives (PD). Le délai entre la date de référence et la disponibilité des estimations est de trois à quatre mois pour les provisoires et de deux à trois ans pour les définitives. Bien qu'elle nécessite plus de vigilance des utilisateurs, la production de trois séries successives d'estimations permet de concilier l'actualité et la qualité des estimations. Tous les tableaux du CD-ROM précisent le niveau des estimations qu'ils contiennent.

Calcul des estimations postcensitaires de la population selon l'état matrimonial légal et l'état matrimonial

Les estimations de la population selon l'état matrimonial légal sont produites à partir de la méthode des composantes. Cette méthode tient compte des événements qui occasionnent un changement d'état matrimonial légal.

De leur côté, les estimations de la population selon l'état matrimonial sont dérivées à l'aide de ratios tirés du dernier recensement. Ces ratios sont appliqués aux estimations de la population selon l'état matrimonial légal.

A. État matrimonial légal

Pour le calcul des estimations postcensitaires de la population selon l'état matrimonial légal, on ajoute ou retranche aux effectifs de la population du recensement le plus récent, rajustés pour le sous-dénombrement net (SDN), le nombre de naissances, le nombre de décès, les composantes migratoires interprovinciales et internationales ainsi que les composantes d'état matrimonial (mariage, divorce et entrée en veuvage).

Tout comme pour les estimations postcensitaires de la population totale, on utilise la méthode des composantes à la différence qu'elle est appliquée à chaque cohorte d'âge, sexe et état matrimonial légal de la population de départ.

L'équation de la méthode des composantes pour estimer la population selon l'état matrimonial légal des personnes célibataires est la suivante :

Quand $x = 0$

$$P_{t+i}^1 = P_t^0 + B_{t,t+i} - D_{t,t+i}^0 + I_{t,t+i}^0 - (E_{t,t+i}^0 + \Delta TE_{t,t+i}^0) + RE_{t,t+i}^0 + \Delta NPR_{t,t+i}^0 + \Delta N_{t,t+i}^0$$

Quand $x \neq 0$

$$P_{t+i}^{x+i} = P_t^x - D_{t,t+i}^x + I_{t,t+i}^x - (E_{t,t+i}^x + \Delta TE_{t,t+i}^x) + RE_{t,t+i}^x + \Delta NPR_{t,t+i}^x + \Delta N_{t,t+i}^x - MAR_{t,t+i}^x$$

L'équation de la méthode des composantes pour estimer la population selon l'état matrimonial légal des personnes mariées est la suivante :

$$P_{t+i}^{x+i} = P_t^x - D_{t,t+i}^x + I_{t,t+i}^x - (E_{t,t+i}^x + \Delta TE_{t,t+i}^x) + RE_{t,t+i}^x + \Delta NPR_{t,t+i}^x + \Delta N_{t,t+i}^x + Mar_{t,t+i}^x - Veux_{t,t+i}^x - Div_{t,t+i}^x$$

L'équation de la méthode des composantes pour estimer la population selon l'état matrimonial légal des personnes veuves est la suivante :

$$P_{t+i}^{x+i} = P_t^x - D_{t,t+i}^x + I_{t,t+i}^x - (E_{t,t+i}^x + \Delta TE_{t,t+i}^x) + RE_{t,t+i}^x + \Delta NPR_{t,t+i}^x + \Delta N_{t,t+i}^x - Mar_{t,t+i}^x + Veux_{t,t+i}^x$$

L'équation de la méthode des composantes pour estimer la population selon l'état matrimonial légal des personnes divorcées est la suivante :

$$P_{t+i}^{x+i} = P_t^x - D_{t,t+i}^x + I_{t,t+i}^x - (E_{t,t+i}^x + \Delta TE_{t,t+i}^x) + RE_{t,t+i}^x + \Delta NPR_{t,t+i}^x + \Delta N_{t,t+i}^x - Mar_{t,t+i}^x + Div_{t,t+i}^x$$

où, pour chaque province et territoire :

x	=	âge au temps t ;
$(t,t+i)$	=	intervalle entre la date de référence de l'effectif de départ et celle de l'estimation, où $i=1, \dots, 6$;
P_{t+i}^{x+i}	=	estimation de la population au temps $t+i$ à l'âge $x+i$;
P_t^x	=	population de départ au temps t (recensement rajusté pour le SDN ou estimations les plus récentes) à l'âge x au temps t ;
B	=	nombre de naissances;
D	=	nombre de décès;
I	=	nombre d'immigrants;

E	=	nombre d'émigrants;
ΔTE	=	solde de l'émigration temporaire;
RE	=	nombre d'émigrants de retour;
ΔNPR	=	solde de résidents non permanents;
ΔN	=	solde de la migration interprovinciale;
Mar	=	nombre de mariages;
Div	=	nombre de divorces;
Veuv	=	entrée en veuvage.

Les composantes de l'accroissement démographique sont réparties selon l'état matrimonial légal comme suit :

- Les **décès** par âge et sexe sont répartis par état matrimonial légal selon les dernières statistiques sur les décès publiées par la Division de la statistique sur la santé;
- la **migration interprovinciale** est répartie par état matrimonial légal selon les comptes du recensement utilisés dans la population de départ (question sur la mobilité un an auparavant);
- l'**immigration** et les **résidents non permanents** sont répartis par état matrimonial légal selon les estimations effectuées à partir des fichiers du *Système de soutien des opérations des bureaux locaux* (SSOBL) de *Citoyenneté et immigration Canada* (CIC);
- l'**émigration** et le **solde de l'émigration temporaire** sont répartis par état matrimonial légal selon les dernières données disponibles du « *U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics* »;
- l'**émigration de retour** est répartie par état matrimonial légal selon les comptes du recensement utilisé dans le calcul de la population de départ (question sur la mobilité un an auparavant);
- les **mariages** sont répartis par âge, sexe et état matrimonial légal selon les dernières statistiques sur les mariages publiées par la Division de la statistique sur la santé. Les totaux sont préalablement estimés par la Division de la démographie;
- les **divorces** sont répartis par âge, sexe et état matrimonial légal selon les dernières statistiques sur les divorces du Ministère de la justice du Canada publiées par la Division de la statistique sur la santé. Les totaux sont préalablement estimés par la Division de la démographie;
- les **entrées en veuvage** sont dérivées des estimations de décès des personnes mariées ainsi que des familles époux-épouse tirées des comptes du recensement utilisés dans le calcul de la population de départ. Les données du recensement permettent de déterminer l'âge de la personne veuve.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations de population selon l'état matrimonial légal postcensitaires provisoires¹ et définitives réside dans l'actualité des composantes. Dans le cas où toutes les composantes sont provisoires, l'estimation est qualifiée de postcensitaire provisoire (PP). À l'inverse, si elles sont toutes définitives, l'estimation est qualifiée de postcensitaire définitive (PD). Toute autre combinaison de niveaux est qualifiée de postcensitaire mise à jour (PR).

Les estimations de la population selon l'état matrimonial légal sont intercensitaires définitives de 1991 à 2000, postcensitaires définitives de 2001 à 2003, postcensitaires mises à jour pour 2004 et 2005 et postcensitaires provisoires pour 2006.

1. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

B. État matrimonial

Comme il n'existe pas de sources de données fiables et opportunes sur les formations et dissolutions annuelles d'unions libres, les estimations postcensitaires selon l'état matrimonial doivent être établies à l'aide d'une méthode différente. Le nombre de personnes vivant en union libre est estimé à l'aide des estimations par état matrimonial légal et de proportions tirées des comptes de population du recensement utilisés dans la population de départ rajustés pour le sous-dénombrement net (SDN). La proportion de personnes célibataires vivant en union libre est obtenue en rapportant le nombre de personnes célibataires vivant en union libre au nombre total de célibataires. La même procédure est utilisée pour calculer la proportion de personnes divorcées et veuves vivant en union libre. Les proportions sont appliquées respectivement au nombre de personnes célibataires, divorcées et veuves afin d'obtenir le nombre de personnes vivant en union libre. Le nombre de personnes vivant en union libre par état matrimonial est ensuite soustrait de l'estimation par état matrimonial légal et ajouté à la catégorie des personnes mariées pour ainsi obtenir la population par état matrimonial.

Ces proportions selon l'état matrimonial sont produites par âge, sexe, province et territoire.

Comme pour les estimations selon l'âge et le sexe, les effectifs de départ par état matrimonial et état matrimonial légal sont rajustés au 1^{er} juillet et pour le SDN. Les résidents non permanents (RNP) sont ajoutés à la population des recensements d'avant 1991, puisqu'ils ne font partie de l'univers du Recensement qu'à partir de 1991.

Niveaux des estimations

La différence entre les estimations postcensitaires provisoires¹ et définitives provient de l'estimation selon l'état matrimonial légal. La méthode d'estimation utilisée est la même.

De ce fait, les estimations selon l'état matrimonial ont le même niveau de révision que les estimations selon l'état matrimonial légal dont elles sont dérivées.

Les estimations de la population selon l'état matrimonial sont intercensitaires définitives de 1971 à 2000, postcensitaires définitives de 2001 à 2003, postcensitaires mises à jour pour 2004 et 2005 et postcensitaires provisoires pour 2006.

Estimations intercensitaires de la population selon l'état matrimonial légal et l'état matrimonial

Les estimations intercensitaires selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial légal/état matrimonial sont établies à partir des estimations par âge et sexe et des répartitions par âge, sexe et état matrimonial légal/état matrimonial des recensements rajustés. Les répartitions des recensements sont interpolées linéairement et appliquées aux estimations par âge et sexe.

Estimations du nombre de familles de recensement

La définition de la famille² de recensement utilisée dans les présentes estimations correspond à celle du recensement de 2001, c'est-à-dire un couple marié ou vivant en union libre, avec ou sans enfants, ou un parent seul vivant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple vivant en union libre peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille² incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

En effet, pour le recensement de 2001, le concept « d'enfants » comprend les fils et les filles qui ont été mariés, à condition qu'ils n'aient pas d'époux ou d'épouse, de partenaire en union libre ou d'enfant vivant dans le ménage. Par ailleurs, les petits-enfants qui habitent avec leurs grands-parents (mais sans leurs parents) sont maintenant considérés comme faisant partie de la famille de leurs grands-parents.

Contrairement à la définition du recensement de 2001, les couples de même sexe vivant en union libre sont exclus des estimations de familles².

1. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

2. Dans ce cas, le terme de *famille* fait référence à *famille de recensement*

Les estimations du nombre de familles¹ couvrent la période 1986 à 2006 et sont produites pour le Canada, les provinces et les territoires. Les effectifs de départ proviennent des Recensements de 1986 à 2001 rajustés pour le sous-dénombrement net (SDN) des familles¹.

Catégories d'estimations

Les estimations du nombre de familles¹ peuvent être intercensitaires ou postcensitaires. Les estimations intercensitaires sont produites à l'aide des comptes de familles¹ de deux recensements rajustés pour le sous-dénombrement net (SDN). La production de ces estimations permet la mise à jour des estimations postcensitaires à l'aide des comptes de familles¹ d'un nouveau recensement rajustés pour le SDN.

Les estimations postcensitaires sont produites à partir du plus récent recensement rajusté pour le SDN et des composantes de l'accroissement démographique. Du point de vue de l'actualité des composantes, les estimations postcensitaires sont manifestement plus récentes que les comptes de familles¹ du dernier recensement, rajustés pour le SDN, mais elles présentent une plus grande variabilité à mesure que l'on s'éloigne de la date de ce recensement.

Niveaux des estimations

La mise à jour des estimations du nombre de familles¹ entre les recensements nécessite l'utilisation de données tirées de dossiers administratifs ou d'enquêtes. La qualité des estimations de familles¹ dépend donc de l'accès à plusieurs fichiers de données administratives mis à la disposition de Statistique Canada par divers ministères canadiens et étrangers. Puisque certaines composantes ne sont disponibles que plusieurs mois après la date de référence, trois types d'estimations postcensitaires sont produites. Celles-ci peuvent être postcensitaires provisoires (PP), postcensitaires mises à jour (PR) ou postcensitaires définitives (PD). Le délai entre la date de référence et la disponibilité des estimations est de cinq à six mois pour les provisoires et de deux à trois ans pour les définitives. Bien qu'elle nécessite une plus grande vigilance des utilisateurs, la production de trois séries successives d'estimations permet de concilier l'actualité et la qualité des estimations. Tous les tableaux du CD-ROM précisent le niveau des estimations qu'ils contiennent.

Calcul des estimations postcensitaires du nombre de familles de recensement

Les estimations du nombre de familles¹ sont produites à partir de la méthode des composantes. Cette méthode tient compte des événements qui concourent à la formation de nouvelles familles, à la dissolution de familles¹ existantes ou à la migration de familles¹.

L'équation de la méthode des composantes pour estimer le nombre de familles¹ est la suivante :

$$F_{(t+i)} = F_t + (F_{(t,t+i)}^{MAR} + F_{(t,t+i)}^I + F_{(t,t+i)}^{\Delta N} + F_{(t,t+i)}^{RE}) - (F_{(t,t+i)}^E + F_{(t,t+i)}^{\Delta TE} + F_{(t,t+i)}^V + F_{(t,t+i)}^{Dmar} + F_{(t,t+i)}^{Dw} + F_{(t,t+i)}^{Dv}) + \Delta F_{(t,t+i)}^{UL} + F_{(t,t+i)}^{\Delta NPR}$$

où, pour chaque province et territoire :

- (t,t+i) = intervalle entre la date de référence de l'effectif de départ et celle de l'estimation où i = 1, ..., 6;
- $F_{(t+i)}$ = estimation du nombre de familles¹ au temps t+i;
- F_t = estimation du nombre de familles¹ de départ au temps t (recensement rajusté pour le sous-dénombrement net (SDN) ou estimations les plus récentes);
- F^{MAR} = nombre de nouvelles familles formées par des mariages;
- F^I = nombre de familles immigrantes;
- $F^{\Delta N}$ = solde de la migration interprovinciale de familles;
- F^{RE} = nombre de familles émigrantes de retour;

1. Dans ce cas, le terme de *famille* fait référence à *famille de recensement*

F^E	=	nombre de familles émigrantes;
$F^{\Delta TE}$	=	solde des familles temporairement à l'étranger;
F^V	=	nombre de familles dissoutes par divorce;
F^{Dmar}	=	nombre de familles dissoutes par décès de personnes mariées;
F^{Dw}	=	nombre de familles dissoutes par décès de personnes veuves;
F^{Dv}	=	nombre de familles dissoutes par décès de personnes divorcées;
$F^{\Delta UL}$	=	solde d'unions libres;
$F^{\Delta NPR}$	=	solde de familles de résidents non permanents.

Familles de départ et composantes de l'accroissement démographique

La base des estimations du nombre de familles¹ est le compte des familles du recensement, rajusté pour le sous-dénombrement net (SDN).

A. Familles de recensement de départ

Les familles¹ de départ sont issues des recensements quinquennaux de 1986 à 2001. Ces comptes de familles¹ sont rajustés selon les étapes suivantes :

- Rajustement des familles¹ pour le sous-dénombrement net (SDN);
- extrapolation de la croissance entre les deux recensements afin de passer des estimations de familles¹ en date du recensement à celles en date du 1^{er} juillet;
- addition des estimations du nombre de résidents non permanents en 1986. Depuis 1991, les résidents non permanents font partie de l'univers du recensement.

Rajustement pour le sous-dénombrement net

Le rajustement pour le SDN au recensement est une étape importante. Le SDN correspond à l'écart entre le nombre de familles¹ qui auraient dû être recensées mais ne l'ont pas été (sous-dénombrement) et le nombre de familles¹ qui ont été recensées, mais n'auraient pas dû l'être ou ont été comptées plus d'une fois (surdénombrement).

Pour les Recensements de 1991 et 1996, le SDN des familles¹ est tiré des études de couverture. Le rajustement pour 1986 a été obtenu en appliquant le rapport du SDN des familles¹ au SDN de la population totale, observé en 1991, au SDN révisé de la population de 1986.

Comme les études de couverture du Recensement de 2001 n'ont pas permis d'estimer le SDN des familles¹, nous avons dû recourir à une autre méthode d'estimation. Le taux de SDN des familles¹ de 2001 est basé sur les rapports du taux de SDN des familles¹ et des personnes mariées en 1996 (estimations pondérées par province et territoire). La mise en relation de ces taux en 1996 fournissait les liens les plus étroits entre le SDN des familles¹ et le SDN d'une sous-population pour laquelle nous disposions d'une estimation en 2001. Les rapports de 1996 ont donc été appliqués aux taux de SDN des personnes mariées de 2001 pour obtenir les taux de SDN des familles¹ pour les provinces et territoires en 2001.

1. Dans ce cas, le terme de *famille* fait référence à *famille de recensement*

B. Composantes de l'accroissement démographique des familles de recensement

La modification du nombre de familles¹ est déterminée par plusieurs événements qui concourent à la formation de nouvelles familles¹, à la dissolution de familles¹ existantes ou à la migration de familles¹. On retrouve au tableau 8 de l'annexe la liste de ces événements classés selon leur incidence possible sur l'effectif des familles¹. Les estimations postcensitaires des familles¹ sont en grande partie produites de la même manière que les estimations de la population, c'est-à-dire que l'on utilise les comptes de familles¹ du dernier recensement, rajustés pour le sous-dénombrement net (SDN) des familles¹ et les estimations des composantes de l'accroissement démographique dans le nombre de familles¹ depuis ce recensement.

Aux fins de l'estimation du nombre total de familles¹, les composantes utilisées pour les estimations de la population selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial sont réparties de la façon suivante :

- Le **solde des familles par mariage** est obtenu en répartissant le nombre de mariages par âge, sexe et état matrimonial selon le statut de chacun des conjoints à l'aide des comptes du recensement utilisé dans l'estimation des familles¹ de départ;
- la **dissolution des familles par divorce** est estimée en appliquant au nombre de divorces la proportion des divorces sans enfants à charge selon les statistiques publiées par la Division de la statistique sur la santé;
- la **dissolution des familles par décès de personnes mariées** provient du nombre de décès de personnes mariées, selon l'âge et le sexe, multiplié par la probabilité de dissolution établie à l'aide des comptes du recensement utilisés dans l'estimation des familles¹ de départ;
- la **dissolution des familles par décès de personnes veuves ou divorcées** provient du nombre de décès de personnes veuves ou divorcées, selon l'âge et le sexe, multiplié par la probabilité de dissolution des familles correspondantes, établie à l'aide des comptes de familles¹ du recensement utilisés dans l'estimation des familles¹ de départ;
- l'**immigration et l'émigration des familles** sont basées sur l'hypothèse qu'à chaque femme mariée immigrante ou émigrante, correspond une famille. La même approche est utilisée pour estimer le solde de l'émigration temporaire des familles¹;
- l'**émigration de retour des familles** est calculée à partir de la proportion des émigrants de retour vivant dans une famille¹ et le nombre moyen d'émigrants de retour par famille¹ tirés des comptes du recensement utilisé dans l'estimation des familles¹ de départ (mobilité 1 an auparavant). Ce rapport est appliqué à l'estimation du nombre total d'émigrants de retour;
- l'estimation du nombre de **familles de résidents non permanents** est basée sur la même hypothèse que pour l'estimation des familles immigrantes et émigrantes, c'est-à-dire que pour chaque résidente non permanente mariée correspond une famille de résidents non permanents. Le nombre de résidentes non permanentes mariées, estimé au 1^{er} juillet de deux années consécutives permet de dériver les soldes annuels;
- les données de base de la **migration interprovinciale des familles** sont tirées du fichier de la *Prestation fiscale canadienne pour enfants* (PFCE) de l'*Agence du revenu du Canada* (ARC). Pour pallier à la non universalité du programme, on applique aux matrices mensuelles de migration interprovinciale des familles, le rapport entre la matrice des enfants migrants, rajustée pour la couverture non complète du programme, et celle des enfants migrants (pour l'ajustement des enfants migrants).

$${}^m M_{raj}^{fam} = {}^m M_{PFCE}^{fam} * \frac{{}^m M_{raj}^{enf}}{{}^m M_{PFCE}^{enf}}$$

$${}^{j-j} M_{raj}^{fam} = \sum_{m=juillet}^{juin} M_{raj}^{fam}$$

1. Dans ce cas, le terme de *famille* fait référence à *famille de recensement*

où :

${}^m M_{raj}^{fam}$	=	matrice de migration interprovinciale des familles rajustée pour le mois m;
${}^m M_{PFCE}^{fam}$	=	matrice de migration interprovinciale des familles selon PFCE pour le mois m;
${}^m M_{raj}^{enf}$	=	matrice de migration interprovinciale des enfants rajustée pour le mois m;
${}^m M_{PFCE}^{enf}$	=	matrice de migration interprovinciale des enfants selon PFCE pour le mois m;
${}^{j-j} M_{raj}^{fam}$	=	matrice de migration interprovinciale des familles rajustée pour la période allant de juillet à juin.

Les estimations sont aussi rajustées pour tenir compte des familles n'ayant pas d'enfants de moins de 18 ans et des familles sans enfant. Le rajustement est issu des comptes de familles¹ du recensement utilisés dans l'estimation des familles¹ de départ rajusté au 1^{er} juillet et des estimations de juillet de la même année tirées de la PFCE;

- le **solde des familles vivant en union libre** est obtenu en extrapolant les comptes de population du recensement utilisé dans l'estimation des familles¹ de départ ainsi que le recensement précédent.

Pour chaque province et territoire et chaque groupe d'âge de cinq ans, l'estimation de l'année t est obtenue par :

$$U_t = \frac{U_{2001}}{P_{2001}} + \left(\frac{t-2001}{5} \right) * \left(\frac{U_{2001}}{P_{2001}} - \frac{U_{1996}}{P_{1996}} \right) * P_t$$

$$\Delta U_{(t-1,t)} = U_t - U_{t-1}$$

où :

U_t	=	nombre d'unions libres au temps t;
P_t	=	population au temps t;
$\Delta U_{t-1,t}$	=	solde de famille en union libre entre les temps t-1 et t.

C. Niveaux des estimations

La différence entre les estimations du nombre de familles¹ postcensitaires provisoires² et définitives¹ provient de l'actualité des composantes. Dans le cas où toutes les composantes sont provisoires, l'estimation de familles¹ est qualifiée de postcensitaire provisoire (PP). À l'inverse, si elles sont toutes définitives, l'estimation de familles¹ est qualifiée de postcensitaire définitive (PD). Toute autre combinaison de niveaux est qualifiée de postcensitaire mise à jour (PR).

Les estimations du nombre de familles¹ sont intercensitaires définitives de 1986 à 2001, postcensitaires définitives pour 2002 et 2003, postcensitaires mises à jour pour 2004 et 2005 et postcensitaires provisoires pour 2006.

1. Dans ce cas, le terme de *famille* fait référence à *famille de recensement*.

2. Dans ce cas, le terme *provisoire* fait également référence à mise à jour.

Estimations intercensitaires du nombre de familles de recensement

Les estimations intercensitaires du nombre de familles¹ sont le résultat d'une interpolation linéaire entre les comptes de familles¹ de deux recensements consécutifs rajustés pour le sous-dénombrement net (SDN) et l'accroissement entre la date du recensement et le 1^{er} juillet.

Caractéristiques des familles de recensement

À partir de proportions tirées du recensement utilisées dans l'estimation du nombre de familles¹ de départ, les estimations du nombre de familles¹ sont ventilées selon les caractéristiques² suivantes :

- Taille et nombre total de personnes vivant dans des familles¹;
- type de famille : famille époux-épouse ou famille monoparentale;
- grand groupe d'âge des enfants;
- grand groupe d'âge de l'époux et de l'épouse;
- grand groupe d'âge et le sexe des parents seuls.

Les estimations intercensitaires du nombre de familles¹ selon leurs caractéristiques² sont calculées à partir d'une interpolation linéaire des proportions tirées de deux recensements consécutifs. Ces proportions sont appliquées aux estimations intercensitaires du nombre de familles¹.

Les concepts liés aux familles de recensement en 2001

Pour le Recensement de 2001, plusieurs changements ont été apportés au concept de famille¹.

Les enfants compris dans une famille peuvent avoir déjà été mariés (pourvu qu'ils n'habitent actuellement pas avec leur conjoint(e) ou partenaire en union libre).

Auparavant, il fallait qu'ils n'aient jamais été mariés. Un petit-fils ou une petite-fille vivant dans un ménage à trois générations où le parent (deuxième génération) n'a jamais été marié sera, contrairement aux recensements précédents, maintenant considéré comme faisant partie de la famille du parent, à condition de ne pas habiter avec son époux(se), son/sa partenaire en union libre ou son enfant.

Un petit-fils ou une petite-fille d'un autre membre du ménage où le parent (deuxième génération) n'est pas présent sera maintenant considéré(e) comme faisant partie de la famille du grand-père ou de la grand-mère, à condition que le petit-fils ou la petite-fille n'habite pas avec son époux(se), son/sa partenaire en union libre ou son enfant. Auparavant, un tel petit-fils ou une telle petite-fille n'était pas considéré(e) comme faisant partie de la famille.

Deux personnes constituent un couple en union libre formé de partenaires de même sexe et tous leurs enfants vivant dans le ménage seront considérés comme une famille.

Comme il nous est impossible d'établir des tendances quant à l'accroissement des couples en union libre de même sexe, ces derniers ont été exclus des estimations de famille.

1. Dans ce cas, le terme de *famille* fait référence à *famille de recensement*.

2. Les *caractéristiques* ne sont disponibles que pour les provinces.

Annexe

Tableau 1 Estimation du sous-dénombrement net de la population, Recensements de 1996 et 2001, Canada, provinces et territoires				
Région	1996		2001	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Canada	712 119	2,41	958 968	3,10
Terre-Neuve-et-Labrador	8 840	1,58	9 401	1,80
Île-du-Prince-Édouard	896	0,66	1 325	0,97
Nouvelle-Écosse	21 126	2,27	24 521	2,63
Nouveau-Brunswick	14 073	1,87	20 095	2,68
Québec	102 680	1,42	152 880	2,07
Ontario	304 139	2,75	452 309	3,81
Manitoba	19 052	1,68	31 013	2,70
Saskatchewan	28 599	2,81	21 812	2,18
Alberta	71 971	2,60	74 834	2,45
Colombie-Britannique	137 446	3,56	164 805	4,05
Territoire du Yukon	467	1,50	1 422	4,72
Territoires du Nord-Ouest	1 979	4,75	3 295	8,10
Nunavut	851	3,33	1 256	4,49

Tableau 2 Estimation du sous-dénombrement net de la population selon le groupe d'âge et le sexe, Recensements de 1996 et 2001, Canada				
Sexe et groupe d'âge	1996		2001	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Sexes réunis	712 119	2,41	958 968	3,10
0-4	44 677	2,28	63 236	3,59
5-9	21 548	1,07	43 659	2,16
10-14	13 484	0,67	21 778	1,05
15-19	48 138	2,40	61 586	2,91
20-24	101 342	5,07	148 916	7,08
25-29	123 305	5,72	170 617	8,25
30-34	111 240	4,31	142 469	6,36
35-39	70 790	2,71	121 761	4,60
40-44	43 504	1,84	70 929	2,68
45-49	32 349	1,52	34 927	1,47
50-54	21 777	1,33	27 676	1,31
55-59	21 861	1,65	18 160	1,13
60-64	18 884	1,57	8 598	0,67
65+	39 220	1,10	24 656	0,63
Sexe masculin	454 894	3,11	629 548	4,10
0-4	22 917	2,28	32 371	3,59
5-9	11 075	1,07	22 321	2,16
10-14	6 895	0,67	11 207	1,05
15-19	28 520	2,76	35 664	3,28
20-24	64 875	6,38	94 364	8,76
25-29	81 543	7,50	114 637	10,92
30-34	80 449	6,18	97 995	8,68
35-39	51 992	3,97	88 142	6,61
40-44	31 410	2,67	54 161	4,08
45-49	20 886	1,97	24 609	2,09
50-54	10 289	1,26	18 387	1,75
55-59	11 917	1,82	12 028	1,50
60-64	12 048	2,03	6 082	0,97
65+	20 078	1,33	17 580	1,05
Sexe féminin	257 225	1,72	329 420	2,11
0-4	21 760	2,27	30 865	3,59
5-9	10 473	1,07	21 338	2,16
10-14	6 589	0,67	10 571	1,04
15-19	19 618	2,01	25 922	2,52
20-24	36 467	3,71	54 552	5,31
25-29	41 762	3,91	55 980	5,50
30-34	30 791	2,41	44 474	4,01
35-39	18 798	1,44	33 619	2,56
40-44	12 094	1,02	16 768	1,27
45-49	11 463	1,08	10 318	0,87
50-54	11 488	1,40	9 289	0,87
55-59	9 944	1,49	6 132	0,76
60-64	6 836	1,11	2 516	0,38
65+	19 142	0,93	7 076	0,32

Tableau 3 Estimation du sous-dénombrement net de la population appliqué à l'échelle des divisions de recensement et des régions métropolitaines de recensement, Recensements de 1996 et 2001, Canada, provinces et territoires

Région	1996		2001	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Canada	662 542	2,25	924 429	2,99
Terre-Neuve-et-Labrador	8 837	1,58	9 401	1,80
Île-du-Prince-Édouard	721	0,53	1 325	0,97
Nouvelle-Écosse	21 126	2,27	24 521	2,63
Nouveau-Brunswick	13 555	1,80	20 095	2,68
Québec	90 177	1,25	140 232	1,90
Ontario	283 290	2,57	436 349	3,68
Manitoba	18 737	1,65	30 903	2,69
Saskatchewan	28 013	2,75	21 231	2,12
Alberta	60 684	2,20	69 857	2,29
Colombie-Britannique	134 310	3,48	164 542	4,04
Territoire du Yukon	465	1,49	1 422	4,72
Territoires du Nord-Ouest	1 854	4,46	3 295	8,10
Nunavut	773	3,03	1 256	4,49

Note : Pour l'estimation de la population à l'échelle des DR et des RMR, les personnes vivant sur les réserves indiennes partiellement dénombrées de même que, pour 1996, les cas de dénombrement anticipé ont été ajoutés de façon indépendante.

Tableau 4 Estimation du nombre de personnes non énumérées dans les réserves indiennes partiellement dénombrées selon la division de recensement, Recensements de 1991, 1996 et 2001, Canada							
Géographie	1991	1996	2001	Géographie	1991	1996	2001
Canada	41 451	49 293	34 539	Manitoba	817	315	110
Île-du-Prince-Édouard	...	175	...	Division No. 2	590
Kings	...	22	...	Division No. 8
Queens	...	153	...	Division No. 9	...	98	110
Nouvelle-Écosse	Division No. 15
Queens	Division No. 16	227
Nouveau-Brunswick	2 139	518	...	Division No. 17
Kent	...	64	...	Division No. 19	...	217	...
Northumberland	1 204	454	...	Saskatchewan	424	586	581
Victoria	616	Division No. 6
York	319	Division No. 9
Québec	10 636	12 427	12 648	Division No. 17	424	586	581
Communauté-Urbaine-de-Québec	1 255	1 462	...	Alberta	7 421	11 287	4 977
Deux-Montagnes	795	1 188	1 333	Division No. 3
La Vallée-de-la-Gatineau	345	...	269	Division No. 6
Le Haut-Saint-Laurent	1 735	2 369	2 667	Division No. 8	3 093	4 776	...
Les Laurentides	4	Division No. 11	990	2 259	1 709
Roussillon	6 506	7 408	8 375	Division No. 12	2 511	3 168	2 974
Ontario	16 443	20 849	15 960	Division No. 15
Algoma	2 150	2 720	864	Division No. 16	430
Brant	4 825	5 722	5 755	Division No. 17	397	1 084	294
Bruce	...	619	...	Colombie-Britannique	3 472	3 136	263
Cochrane	4	Capital	246	853	96
Durham	...	34	758	Cariboo	237	822	...
Haldimand-Norfolk	648	796	...	Central Coast	67
Hastings	1 021	1 257	1 389	Columbia-Shuswap
Kenora	2 995	2 161	2 260	Comox-Strathcona	201	2	...
Lambton	957	923	...	Cowichan Valley	126
Manitoulin	201	866	...	Fraser Valley	...	34	...
Middlesex	2 079	2 421	2 676	Greater Vancouver	...	21	...
Muskoka	...	168	190	Mount Waddington	...	3	...
Nipissing	181	...	188	North Okanagan
Parry Sound	111	129	...	Okanagan-Similkameen	...	49	...
Rainy River	...	205	...	Powell River	799
Renfrew	280	346	...	Squamish-Lilloonet	1 670	1 352	89
Stormont, Dundas & Glengarry	875	1 342	1 485	Sunshine Coast	50
Sudbury	...	178	...	Thompson-Nicola	76	...	78
Thunder Bay	100	962	391	Territoire du Yukon	99
Timiskaming	20				

Tableau 5 Estimation du sous-dénombrement net de la population selon le sexe et l'état matrimonial, Recensements de 1996 et 2001, Canada				
Sexe et état matrimonial	1996		2001	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Sexes réunis	662 542	2,25	924 429	2,99
Marié (e)	219 932	1,53	248 435	1,64
Veuf (ve)	25 506	1,76	24 228	1,61
Divorcé (e)	52 448	4,29	64 966	4,76
Célibataire	364 656	2,93	586 800	4,55
Moins de 15 ans	61 925	1,04	117 166	2,01
15 ans et plus	302 731	4,66	469 634	6,65
Sexe masculin	429 225	2,94	611 782	3,99
Marié	134 200	1,87	169 396	2,23
Veuf	7 443	2,99	14 999	5,47
Divorcé	37 650	7,28	42 948	7,52
Célibataire	249 932	3,75	384 439	5,58
Moins de 15 ans	31 702	1,04	60 012	2,01
15 ans et plus	218 230	6,06	324 427	8,33
Sexe féminin	233 317	1,56	312 647	2,00
Mariée	85 732	1,19	79 039	1,04
Veuve	18 063	1,51	9 229	0,75
Divorcée	14 798	2,09	22 018	2,77
Célibataire	114 724	1,98	202 361	3,36
Moins de 15 ans	30 223	1,04	57 154	2,00
15 ans et plus	84 501	2,92	145 207	4,58

Note : Excluant le dénombrement anticipé au nord en 1996 et les personnes vivant sur les réserves indiennes partiellement dénombrées en 1996 et 2001

Tableau 6 Estimation du sous-dénombrement net de la population selon le sexe et l'état matrimonial légal, Recensements de 1996 et 2001, Canada				
Sexe et état matrimonial	1996		2001	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Sexes réunis	662 542	2,25	924 429	2,99
Marié (e)	174 802	1,39	189 024	1,46
Veuf (ve)	25 502	1,70	22 350	1,43
Divorcé (e)	60 942	3,56	66 110	3,44
Célibataire	401 296	2,93	646 945	4,46
Moins de 15 ans	61 925	1,04	117 166	2,01
15 ans et plus	339 371	4,39	529 779	6,11
Sexe masculin	429 225	2,94	611 782	3,99
Marié	104 043	1,65	127 007	1,97
Veuf	7 437	2,76	13 881	4,66
Divorcé	43 380	5,65	44 508	5,21
Célibataire	274 365	3,77	426 386	5,53
Moins de 15 ans	31 702	1,04	60 012	2,01
15 ans et plus	242 663	5,75	366 374	7,77
Sexe féminin	233 317	1,56	312 647	2,00
Mariée	70 759	1,12	62 017	0,96
Veuve	18 065	1,46	8 469	0,67
Divorcée	17 562	1,86	21 602	2,02
Célibataire	126 931	1,98	220 559	3,24
Moins de 15 ans	30 223	1,04	57 154	2,00
15 ans et plus	96 708	2,76	163 405	4,13

Note : Excluant le dénombrement anticipé au nord en 1996 et les personnes vivant sur les réserves indiennes partiellement dénombrées en 1996 et 2001

Tableau 7 Estimation du sous-dénombrement net des familles de recensement, Recensements de 1996 et 2001, Canada, provinces et territoires				
Région	1996		2001	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Canada	147 957	1,85	158 486	1,87
Terre-Neuve-et-Labrador	1 661	1,06	1 949	1,25
Île-du-Prince-Édouard	217	0,60	251	0,65
Nouvelle-Écosse	2 656	1,04	4 212	1,58
Nouveau-Brunswick	3 502	1,66	3 162	1,45
Québec	22 445	1,14	28 217	1,38
Ontario	67 167	2,24	72 162	2,22
Manitoba	3 844	1,30	4 044	1,32
Saskatchewan	4 087	1,55	3 916	1,46
Alberta	12 877	1,76	12 311	1,50
Colombie-Britannique	28 789	2,78	27 238	2,46
Territoire du Yukon	198	2,39	349	4,30
Territoires du Nord-Ouest	372	3,70	493	4,85
Nunavut	142	2,62	182	2,79

Note : Pour 1996 – Statistique Canada, Division des méthodes d'enquêtes sociales – données non publiées.
 Pour 2001 – Statistique Canada, Division de la démographie

Tableau 8 Événements et hypothèses servant à estimer les changements dans le nombre de familles de recensement			
Événements	Incidence		
	Augmentation	Aucun changement	Diminution
Mariages et unions libres ¹	Si aucun des conjoints n'est chef de famille	Si un des conjoints est chef de famille	Si les deux conjoints sont chefs de famille
Divorces, séparations ² et annulations ² de mariages légaux et dissolution ² d'unions libres	S'il y a plus d'un enfant dont la garde est partagée par les parents	S'il y a au moins un enfant et que la garde est octroyée à un parent	Si le couple n'a pas d'enfant
Décès de personnes mariées ¹ et de personnes vivant en union libre ²		S'il y a décès d'un conjoint dans une famille époux-épouse avec enfants ou décès d'une personne mariée hors famille	S'il y a décès d'un conjoint dans une famille époux-épouse sans enfant ou des deux conjoints dans une famille époux-épouse avec ou sans enfant ou encore d'un chef de famille monoparentale marié
Décès de personnes veuves ou divorcées ¹		S'il y a décès d'une personne hors famille	S'il y a décès d'un chef de famille monoparentale
Décès ² ou départ du foyer ² d'un enfant dans une famille monoparentale		Si au moins un autre enfant demeure à la maison	S'il y a décès ou départ d'un enfant unique
Naissances ¹	Si le parent est une personne hors famille ou un enfant au foyer	Si l'enfant est né dans une famille monoparentale ou dans une famille époux-épouse	
Migration internationale ¹	Si une famille immigré ou si la famille d'un résident non permanent entre au Canada pour y résider		Si une famille émigre ou si la famille d'un résident non permanent quitte le Canada
Migration interprovinciale ¹	Si une famille d'une autre province entre ³		Si une famille sort à destination d'une autre province ³

1. Événements pour lesquels on ne dispose pas de renseignements suffisants.
2. Événements pour lesquels on ne dispose d'aucune statistique.
3. Ne s'applique qu'au niveau provincial.